

Lorgies, le 4 mars 2020

Chères adhérentes, chers adhérents,

Nous vous proposons une formation le **mardi 24 mars**, s'adressant aux producteurs de fraises hors-sol.

L'intervenant sera **M. Alain Corre, de la société Anaho**. Cette société bretonne est spécialisée dans le conseil en production sous serres (tomates, fraises...). Pour plus d'informations → anaho.fr

Programme de la journée en salle:

- ↪ Maîtriser l'irrigation fertilisante :
 - Principes généraux de l'irrigation en hors-sol.
 - Rôles des éléments nutritifs.
 - Choix de la solution nutritive et des engrais.
 - Consignes à respecter et contrôles à effectuer.
- ↪ Construire son calendrier de plantation en fonction des outils à disposition pour optimiser sa période de production :
 - Périodes de production des différents types de variétés.
 - Choix d'une date de plantation pour une période de production visée (selon le type de plant, la variété, l'abri).
 - Caractérisation des abris disponibles et combinaison de leur utilisation pour la réalisation du calendrier de plantation.

Thème de la formation :

Optimiser sa production de fraises en hors-sol.

Durée :

1 journée (7h)

Date et horaires :

Mardi 24 mars 2020
9h-12h30 / 14h-17h30

Lieu :

Pôle Légumes Région Nord
209 Route d'Estaires, 62840 Lorgies

Intervenant :

Alain Corre (Anaho)

Animatrice :

Cécile Benoist

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, visite, échanges.

Tarifs : Attention, coût de la formation variable selon le nombre de participants.

Pour les adhérents qui seront à jour de leur cotisation* au moment de la formation et qui sont éligibles VIVEA (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant de solidarité, personnes en parcours à l'installation), les frais de formation sont pris en charge par l'association.

Pour les adhérents qui ne sont pas éligibles VIVEA (salariés, retraités...), la formation sera au minimum de 165 € par jour (remboursement en partie possible par le FAFSEA). Des réductions sont possibles si ces adhérents non éligibles sont accompagnés d'une personne de la même exploitation éligible VIVEA.

**L'appel à cotisation pour 2020 sera envoyé avant la formation.*

ATTENTION :

- **Les participants à la formation doivent assister à toute la journée.**
- **Le prix du repas sera à payer sur place le jour de la formation.**

Le nombre de places est limité à 12 personnes maximum.
Les inscriptions se font auprès de Cécile Benoist.
Date butoir pour l'inscription : **mercredi 18 mars**

Cordialement,

Cécile Benoist
06.07.36.57.11